

Au printemps de 1759, M. Félix Têtu ne descendit pas à Gaspé, comme il avait accoutumé de le faire, mais dut faire partie de l'expédition qui se rendit au fort de l'Ile-aux-Noix, sous le commandement de Bourlamaque, ou plus probablement peut-être accompagnait-il les milices envoyées pour défendre les Rapides sous M. de la Corne. Ce n'est que l'année dernière que j'ai appris cet épisode intéressant de la vie de mon ancêtre, en cherchant tout autre chose dans le greffe du notaire Barolet. Jugez de mon agréable surprise, quand je mis la main sur le testament de Félix Têtu, en date du 17 mars 1759. Ce document est tellement important que je ne puis omettre de le reproduire ici.

“ Fut présent Félix Testu majeur de vingt cinq ans avril passé suivant qu'il le déclare demeurant en la coste du sud, navigateur de profession natif de l'ancienne France du département de Guinon sur son départ pour le service du roi pour le pays d'en haut où il est commandé, sain d'esprit, mémoire et jugement, comme il est apparu aux dit notaire, s'étant exprès transporté à l'étude de Barolet, l'un des notaires soussignés à l'effet des présentes, lequel dans la vue de la mort, dont il craint d'être surpris dans le cours de ses voyages, sans avoir disposé de ses dernières intentions et volontés... il a fait, dicté et nommé aux dits notaires son présent testament comme il en suit :

Premièrement comme chrétien, catholique, apostolique et romain, a recommandé son âme à Dieu lorsqu'elle se